



Loi Fonction Publique, des articles, des attaques, il est temps de riposter ! Le 5 décembre tous dans la rue !

Le 13 novembre 2019,

Facebook : [cgt territoriaux bobigny](#)

Site Internet : <http://villebobigny.reference-syndicale.fr/>

1/ L'article 47 Remise en cause du temps de travail

La loi de Transformation de la Fonction Publique, promulguée le 7 août dernier, met fin dans la Fonction publique territoriale aux accords locaux sur le temps de travail. Les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents, soit au plus tard en mars 2021 pour le bloc communal.

A Bobigny, les 35 heures hebdomadaires (certains services restant à 36 heures) ont été négociées en décembre 2001 tout en gardant les 3 jours en suppléments aux 25 jours de congés annuels + les 6 jours mobiles ou exceptionnels. La Cour des comptes a dénoncé plusieurs fois ce temps de travail plus favorable aux agents mais l'autorité territoriale quelque soit sa majorité, n'a pas voulu y revenir dessus en arguant de sa libre administration.

Ces jours de congés supplémentaires ont été conquis par la lutte des agents et ont été gardés par la ténacité de la CGT à les défendre. La CGT rappelle que dans la Fonction publique territoriale, ce sont des négociations locales qui ont permis de gagner des avancées, justifiées par l'organisation du service, la pénibilité ou la volonté politique de créer des emplois publics statutaires supplémentaires en réduisant le temps de travail mais en conservant les rémunérations.



C'est donc une attaque qui concerne tous les agents, qu'ils soient contractuels ou titulaires, jeunes ou anciens. C'est donc tous ensemble qu'il faut riposter !

Dans le même temps, le gouvernement est en train de bouleverser le système de retraites actuel en instaurant une retraite à points, qui aura pour conséquence une baisse des pensions et en même temps une augmentation de la durée de cotisation !

Un mouvement unitaire aussi bien dans le privé que dans le public est en train de se préparer, et propose de se mettre en grève le 5 décembre. Pour gagner, ce mouvement doit mettre en débat la perspective de la grève reconductible, la grève pour bloquer l'économie.

C'est aussi l'occasion d'exiger l'abrogation de cette loi de Transformation de la Fonction Publique qui détruit notre Statut, nos acquis, et précarise à tout va !

**Le jeudi 28 novembre au self communal
Assemblée Générale des syndiqués de 10h à 11h
Assemblée Générale du personnel de 11h à 12h**